



Communiqué de presse du 8 novembre 2016

Face à la grande mobilisation infirmière, le ministère promet diverses mesures en faveur des infirmières

La journée d'action des infirmières du 8 novembre 2016 à l'appel du collectif des 17 organisations infirmières est un grand succès :

- 10.000 infirmières et étudiantes à Paris, de la gare Montparnasse au ministère de la Santé.
- en régions, nombreuses manifestations devant les ARS : 2000 à Lyon, 1000 à Strasbourg, 900 à Clermont Ferrand, 800 à Bordeaux, 600 à Montpellier, 400 à Marseille, 250 à Rennes, etc.
- Le taux de mobilisation est de 14,6% chez les infirmiers, malgré des assignations abusives dans de nombreux établissements.

Deux délégations distinctes ont été reçues mardi après la manifestation parisienne. Celle des centrales CGT, SUD et FO a rencontré des fonctionnaires de la DGOS. Celle des infirmières a exigé d'être reçue par les politiques du Cabinet de Marisol Touraine. Sept représentants infirmiers, dont Thierry Amouroux, le Secrétaire Général du Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI CFE-CGC) ont donc été reçus par le Directeur de Cabinet Adjoint Nicolas Péju, la Conseillère Christine Gardel, la directrice générale de l'offre de soins (DGOS) Anne-Marie Armanteras de Saxcé, et son adjoint Mathias Albertone. **Après l'attitude inqualifiable de Marisol Touraine suite aux 5 suicides infirmiers, c'est une reprise de dialogue avec le Cabinet.**

La ministre "présentera à la fin du mois de novembre aux infirmiers et à l'ensemble des professionnels de santé, une stratégie nationale qui déclinera des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail, en concertation avec les professionnels". **Cette réponse est un cautère sur une jambe de bois pour le syndicat infirmier. Le SNPI demande un moratoire sur les plans d'économies dans les hôpitaux**, qui sont la cause de la souffrance au travail, des polyvalences imposées et de l'augmentation des charges de travail.

Nous n'avons pas eu de réponse non plus sur la prise en compte de la pénibilité (bonification d'un an tous les 10 ans pour la retraite, catégorie active).

Par contre, à l'issue de cette réunion et des problèmes soulevés par la délégation, **nous avons enregistré cinq avancées pour la profession infirmière :**

- 1) **Les travaux sur la pratique avancée doivent s'ouvrir en décembre, avec les organisations infirmières :** "les travaux conduisant à la construction du référentiel

d'activités, de compétences et de formation débuteront en décembre 2016" (alors qu'il ne s'est rien passé depuis l'article de loi voté en janvier).

- 2) **La réingénierie des IBODE, puéricultrices doivent être relancées en décembre**, avec le Comité de Suivi de la Grande Conférence de Santé (alors qu'il ne s'est rien passé depuis la réunion du 11 février). "La réingénierie des formations pour les infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices sera finalisée".
- 3) **Le Cabinet a enfin tranché en faveur d'un master pour les IBODE et les puéricultrices**, alors qu'elle est à l'arrêt depuis 2009, faute d'arbitrage ministériel sur la durée des études.
- 4) **Le décret et l'arrêté réduisant l'exercice infirmier sur la vaccination à la grippe, pour les personnes âgées ou malades chroniques vont être abrogés pour permettre à l'infirmière, dans le cadre de son rôle autonome, d'exercer ses compétences auprès de l'ensemble de la population et des pathologies** (à condition dans tous les cas qu'un médecin ait déjà prescrit une première vaccination). Depuis janvier 2016, la sage-femme peut vacciner entourage, ce que ne pouvait pas faire l'infirmière du fait de ces textes plus restrictifs que la loi.
- 5) "Le décret d'actes et de prescriptions des dispositifs médicaux par les infirmiers va évoluer", et "la liste des dispositifs médicaux pouvant être prescrits par les infirmiers sera complétée". **Pour le SNPI, cela répond à une forte attente, car le décret d'acte infirmier n'a pas évolué depuis 2002, contrairement aux techniques médicales, et il convient de sécuriser juridiquement les pratiques des 600.000 infirmières.**

Parallèlement, **le gouvernement a été interpellé cinq fois à l'Assemblée et au Sénat lors des questions d'actualité, par des parlementaires soutenant les infirmières.** Marisol Touraine a indiqué aux sénateurs que le gouvernement engage "un travail de fond" pour que les compétences des infirmières "en matière de vaccinations, et plus généralement de pratiques avancées soient mieux reconnues, pour que la sécurité dans l'exercice de leurs missions soit garantie".

Les organisations infirmières seront particulièrement attentives à la concrétisation de ces annonces. Comme pique de rappel, une nouvelle journée d'action des infirmières est programmée pour janvier 2017. **"En 2012, la santé n'a pas été abordée par les candidats, mais en 2017 les 600.000 infirmières pèseront dans le débat des présidentielles"** déclare le Secrétaire Général du SNPI.